



N° 08-3-3

SAISON 08-09

# DEMANDE DE MUTATION PRO A/PRO B

VOLET N° 1

du 19 MAI au 17 OCTOBRE 2008 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

Numérotés n° 1 à 300

Le classement à retenir est celui en vigueur à la date d'acceptation de la mutation

TARIF :

## Informations joueur

**1**

Nom  Prénom  Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance  Classement  Pts  N° de licence  Sexe

A-t-il été, est-il ou va-t-il en structure fédérale d'entraînement? Oui  Non  Si oui, dans laquelle

### Association ou pays quitté

### Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Numéro

Intitulé

De la ligue

Numéro

Intitulé

Contact mail

De la ligue

### Informations Critérium fédéral 2007/2008

### Avis

Participation  Oui  Non

Niveau lors du dernier tour

Ligue recevante  date

Fédération  date

Si le joueur est numéroté ou en structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

### Indemnité de formation

Année de Naissance

Classement 2008/2009

Nombre de points

Valeur du point (Voir en bas de page)

Montant indemnité (Points x Valeur du point)

La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence  est muté(e) en date du

au club de  Ligue



N° 08-3-3

SAISON 08-09

# AVIS DE MUTATION PRO A/PRO B

VOLET N° 2

du 19 MAI au 17 OCTOBRE 2008 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé

Nom  Prénom  N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue

Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"



Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la nouvelle saison.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

|           | N° 1 à 20 | N° 21 à 100 | N° 101 et plus | 25 à 30 | 35 à 50 | 55 à 60 |
|-----------|-----------|-------------|----------------|---------|---------|---------|
| Messieurs | 32,60 €   | 22,40 €     | 19,40 €        | 17,30 € | 12,20 € | 8,20 €  |
| Dames     | 26,50 €   | 18,40 €     | 16,30 €        | 14,30 € | 11,20 € | 7,10 €  |

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16